



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 11 janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie (salle annexe) sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 06/01/2022

Date d'affichage 06/01/2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS.

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le samedi 11 décembre 2021 la démission du Conseil Municipal de Madame Marion VEISTROFFER.

Conformément à l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire a transmis par voie électronique la lettre de démission à Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la Mayenne ainsi que le tableau du nouveau Conseil Municipal mis à jour.

1 : DÉLIBÉRATION 2022-001 : TARIFS GARDERIE AU DELÀ DES HORAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : Compte tenu du retard occasionnel de certaines familles pour récupérer leurs enfants le soir à la garderie, il nous faut établir une tarification pour ces dépassements d'horaires.

	Quotient < 1000 €	Quotient > 1000 €
Journée vacances	4€	5€
Demi-journée vacances	2€	3€
Mercredi journée entière	4€	5€
Mercredi après-midi	2€	3€
Garderie matin périscolaire	0.95 €	1 €
Garderie soir périscolaire	0.95 €	1 €
Garderie matin centre loisirs	0.40 €	0.80 €
Garderie soir centre loisirs	0.40 €	0.80 €
Repas midi	4.05 €	4.20 €
Dépassement par ¼ d'heure	5 €	5 €

Au-delà de 3 dépassements d'horaires au cours de l'année scolaire, il y aura exclusion de la famille de la garderie pour 1 mois.

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces tarifs.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

2 : DÉLIBÉRATION 2022-002 : MODIFICATION OUVERTURE D'ÉTÉ CENTRE DE LOISIRS 2021-2022

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : La direction du centre de loisirs a reçu plusieurs demandes de parents pour une ouverture fin août. Afin de répondre favorablement à ces demandes, il a été étudié en corrélation avec la commission petite enfance et la directrice du centre de loisirs la faisabilité de ce projet. Il en ressort une ouverture du 6 juillet au 5 août 2022 et du 29 au 30 août 2022, fermeture le 31 août pour réunion de rentrée. La rentrée des classes est prévue au 1^{er} septembre 2022.

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier l'ouverture du centre de Loisirs comme proposé ci-dessus.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 : DÉLIBÉRATION 2022-003 : CHÈQUES CADEAUX AGENTS-STAGIAIRES-BÉNÉVOLES BIBLIOTHÈQUE-JEUNES ARGENT DE POCHE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Comme l'an passé, des chèques cadeau vont être distribués aux agents de la collectivité. De même, afin de répondre à l'indemnisation des frais engagés par les stagiaires, jeunes argent de poche et bénévoles de la bibliothèque, des chèques cadeau vont leur être remis. Voici le détail des chèques alloués :

- Agents 50 €
- Stagiaires 80 €
- Bénévoles bibliothèque 50 €
- Jeunes argent de poche 30 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider de commander des chèques cadeau pour une valeur de 1050 € à Laval cœur de commerce.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 : DÉLIBÉRATION 2022-004 : PEDT : ACCOMPAGNEMENT PAR « LES FRANCAS »

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : Le projet éducatif territorial (PEDT) est arrivé à échéance au 31/12/2021 et doit être renouvelé pour une période de 3 ans. Afin d'aider le comité de pilotage à le mettre en place, il est proposé de faire appel à l'association départementale des Francas de la Mayenne. Deux devis ont été proposés, un avec une adhésion de 100 € pour l'année 2022.

Proposition : Monsieur Le maire propose aux membres du conseil municipal d'ajourner cette délibération en attendant de connaître nos besoins réels pour faire appel à un organisme afin de nous aider à rédiger ce nouveau PEDT.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 : DÉLIBÉRATION 2022-005 : ORIENTATION AMÉNAGEMENT PROGRAMMATION (OAP LES ROSIERS)

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Exposé : Pour rappel le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) commun aux 14 communes de l'ex-Pays de Loiron est rentré en vigueur au 01/01/2020.

Ce PLUi intègre 2 OAP (orientation aménagement et de programmation) dont la densité doit respecter 12 logements à l'hectare :

- OAP 1 : Beausoleil (derrière la mairie) 12 logements sur une surface de 9600 m²
- OAP 2 : Les Rosiers (impasse des Rosiers) 2 logements minimum voire 3 sur 2100 m²

Pour rappel à ce jour, la commune n'est pas propriétaire de ces 2 surfaces.

Monsieur le Maire a rencontré un potentiel acquéreur sur l'OAP 2 qui serait intéressé pour une surface de 1000 m².

Monsieur le Maire a par ailleurs rencontré le propriétaire de la parcelle de l'OAP 2 qui serait vendeur de la totalité au prix de 30 € le m².

Cette parcelle n'est à ce jour pas viabilisée ni bornée pour y accueillir des logements.

Après prise de renseignements auprès de Laval agglo, (instructeur des dossiers permis de construire), il s'avère que dans la rédaction de l'OAP « Les Rosiers », une erreur matérielle s'est glissée puisqu'il a été inscrit un minimum de 4 logements alors qu'il aurait dû y être noté 2.

Une demande de rectification a été faite dans la prochaine modification du PLUi.

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre le potentiel acquéreur en relation directe avec le vendeur.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6 : DÉLIBÉRATION 2022-006 : PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Exposé : Un état des restes à recouvrer présentant la liste des dossiers les plus anciens ainsi que les montants des créances non recouvrées nous a été délivré par la trésorerie de Laval.

Le bilan retrace un montant de 6369.60 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'opportunité de provisionner une partie en non-valeur sur les créances les plus anciennes.

Ainsi, il en ressort un montant de 771.30 € à provisionner sur 2021 pour dépréciation de créances.

Proposition : Monsieur Le maire propose aux membres du conseil municipal de provisionner cette somme dans la comptabilité 2021.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7 : DÉLIBÉRATION 2022-007 : PROVISION POUR EFFACEMENT DE LA DETTE D'UN LOCATAIRE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Un état des restes à recouvrer présentant la liste des dossiers les plus anciens ainsi que les montants des créances non recouvrées nous a été délivré par la trésorerie de Laval.

Le bilan retrace un montant de 6369.60 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'effacement de la dette d'un ancien locataire.

Ainsi, il en ressort un montant de 1163.99 € à provisionner sur 2021 pour effacement de la dette.

Proposition : Monsieur Le maire propose aux membres du conseil municipal de provisionner cette somme dans la comptabilité 2021.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

8 : QUESTIONS DIVERSES

- **Empierrement chemin des Reinettes** : il y a des nids de poule sur ce chemin, l'agent communal passera pour rencaisser ces zones.
- **Pavés Styloc** : ces travaux sont hors marché puisqu'ils étaient initialement prévus sur le lot 1 des travaux d'aménagement du bourg 3^{ème} tranche et ont donc fait l'objet d'un avenant. Le devis pour un montant de 7275 € HT est validé.
- **Ouverture/fermeture mairie samedi matin** : à la majorité, les membres du conseil municipal ont décidé de maintenir l'ouverture de la mairie le samedi matin.
- **Communication** : le site internet est cours de reconstruction, il est en mode « travaux ».
- **Inauguration de l'école** : Monsieur le Maire confirme l'inauguration le samedi 26 février à 10h00 sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date.
- **Rencontre avec le CAUE** (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : cette rencontre avait pour objet de discuter des futurs projets sur la zone OAP (Orientation Aménagement Programmation) de Beausoleil. Plusieurs idées en sont ressorties qui seront revues en commission pour l'élaboration du budget 2022. Il faut en parallèle avancer sur l'acquisition de ce terrain.
- **Effectifs école** : une erreur s'est glissée dans le dernier compte rendu du 7 décembre, le tableau des effectifs était pour la rentrée 2021/2022 et non 2022/2023. Il s'avère que l'inscription de plusieurs enfants ont eu lieu entretemps.
- **Télétravail** : il a été mis en place au maximum pour les secrétaires de mairie jusqu'en février au moins. Les ouvertures de la mairie sont les suivantes : lundi, mardi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h.
- **Salle de la Moisson** : des travaux d'aménagement intérieur et l'achat d'un vidéoprojecteur ont été demandés par le comité des fêtes. Ceci fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.
- **Adressage** : un courrier est parti fin décembre pour informer les citoyens de leur nouvelle adresse et de la fourniture des nouvelles plaques de numérotation et d'adressage.

Prochaines réunions Conseil Municipal : 11 février 2022, 8 mars 2022, 1er avril 2022, 3 mai 2022, 7 juin 2022, 1er juillet 2022, 6 septembre 2022, 7 octobre 2022, 8 novembre 2022, 9 décembre 2022.